

Vive la réduction généralisée du temps de travail

Ces derniers mois, le mouvement en faveur de la réduction généralisée du temps de travail se répand à travers la Belgique, francophone d'abord, du Nord ensuite. La FGTB, la CNE, les syndicats du secteur des soins de santé, bref tout le monde du travail, s'intéresse au thème.

Le monde politique n'est pas en reste. Ainsi, l'assemblée générale d'Ecolo a adopté le 23 novembre 1997 un programme ambitieux de réduction du temps de travail¹. En 4 ans, le

particuliers peuvent être appliquées au niveau des petites et moyennes entreprises. Les employeurs bénéficieraient d'une diminution des cotisations patronales. Enfin un amendement proposant que la réduction du temps de travail se fasse sans perte de salaire, quel que soit ce salaire, a été rejeté par l'assemblée. L'assemblée a souhaité une réduction du temps de travail sans perte pour les salaires bas et moyens mais avec un mécanisme de solidarité de la part des travailleurs les plus aisés.

Didier
Coeurnelle



En France, le principe des 35 heures est acquis. Par contre, la traduction en propositions concrètes se fait attendre et il semble que les propositions s'affaiblissent ces derniers mois. Il est probable qu'en coulisses, les combats sont durs entre « réalistes » et « radicaux » (changements réellement généralisés ou seulement dans certains secteurs, changements réellement rapides ou plutôt lents, avec ou sans obligation d'embauche,...). Les combats sont probablement également très durs à propos du financement (sans perte de salaire jusqu'à combien : 7.000 francs français par mois, 8.000 francs, 9.000 francs,...?; quelles aides pour les entreprises,...?).

temps de travail serait réduit jusqu'à 32 heures. Cette réduction se ferait avec embauche compensatoire intégrale. Ecolo enterre ainsi ses options politiques antérieures qui mettaient l'accent sur la réduction volontaire du temps de travail.

Les propositions adoptées par Ecolo ont été radicales. Elles ne sont cependant pas immodérément naïves. Les employeurs pourront s'organiser pour procéder aux embauches compensatoires. Des mesures

La résistance du patronat est évidemment aussi acharnée. Pas tant, peut-être, par crainte de la diminution du temps de travail car, en France comme en Belgique, le travail à temps partiel (surtout des femmes) a souvent fait plaisir au patronat. Surtout par crainte instinctive d'une conquête sociale, la diminution du temps de travail, conquête qui serait accompagnée d'une diminution du chômage et qui rendrait les travailleurs beaucoup moins exploitables que par le passé.

1. La finalisation du programme se fera dans la commission socio-économique du parti et sera soumise à approbation du « Conseil de fédération » (le parlement du parti).